

On trouve trois espèces de mélèze au Canada. Deux d'entre elles, le tamarac et le mélèze de l'Ouest, ont une valeur commerciale. Le tamarac croît de Terre-Neuve à la limite Colombie-Britannique - Yukon et s'avance fort loin dans les Territoires du Nord-Ouest. Son bois sert à fabriquer des perches, des poteaux, des pilotis, des boîtes, des caisses et de la pâte à papier. Le mélèze de l'Ouest, qu'on rencontre surtout dans le sud-est de la Colombie-Britannique, est une des sources les plus importantes de bois en grume dans l'Ouest du Canada. Son bois, dur et résistant, est utilisé surtout dans la construction, mais on en fait aussi des parquets, des articles d'ameublement intérieur et extérieur et de la pâte à papier.

Parmi les autres arbres de moindre valeur commerciale il faut mentionner le chêne, le frêne, le hêtre, l'orme et le bois blanc. Si précieux que soit leur bois, on ne l'obtient qu'en quantités limitées. Néanmoins, ces essences ont souvent une grande importance locale et ajoutent beaucoup aux paysages forestiers.

Les essences les plus connues sont celles qui sont exploitées commercialement, mais toutes ont un rôle à jouer dans le maintien de l'équilibre écologique, le contrôle du ruissellement et la prévention de l'érosion du sol, sans compter qu'elles offrent un habitat à la faune indigène et un lieu de détente et de loisirs.

Utilisation des terres

10.1.1.4

La Direction générale des terres du ministère des Pêches et de l'Environnement est chargée d'étudier les aspects nationaux de l'utilisation des terres se rapportant à l'aménagement, à la recherche, à la planification et à l'environnement.

Pour aider à l'aménagement des ressources, la Direction administre un certain nombre de programmes de levés, dont le plus important est l'Inventaire des terres du Canada (ITC). Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale, toutes les terres peuplées du Canada ont été classées selon les possibilités qu'elles offrent pour ce qui concerne l'agriculture, l'exploitation forestière, les loisirs et la faune. Ces données, qui servent largement à planifier l'utilisation des terres au niveau régional, ont été stockées dans un système informatique appelé Système d'information géographique du Canada (CGIS), qui permet de produire des statistiques sur les aptitudes des terres à l'échelle nationale. En réponse au besoin de nouvelles techniques de levés pour les régions non couvertes par l'ITC, on a élaboré un système de classification biophysique des terres qui est en application dans la région de la baie James. La Direction s'intéresse également de près à l'élaboration d'autres méthodes de classification écologique (biophysique) des terres au moyen des images transmises par satellite et de la photographie aérienne à haute altitude.

Des programmes nationaux de recherche ont porté essentiellement sur les ressources qu'offrent les terres pour les activités de plein air et sur les tendances et les facteurs qui caractérisent l'évolution de l'utilisation des terres, en particulier dans les régions rurales-urbaines limitrophes. Plusieurs projets de levés thématiques ont illustré l'état de l'utilisation des terres dans des régions clés comme l'axe Windsor - Québec et la zone de Vancouver - Victoria. Un système informatique de références bibliographiques, qui ne comporte à l'heure actuelle que des données sur les activités de plein air, sera élargi de façon à inclure toute une gamme de documentation sur l'utilisation des terres.

Une autre fonction de la Direction a été d'évaluer les répercussions des grands projets d'aménagement sur l'utilisation des terres. Elle a fourni des conseils et des lignes directrices dans le cadre de projets comme l'expansion de l'aéroport de Vancouver.

Déboisement

10.1.2

Le tableau 10.2 donne le volume annuel du déboisement par la coupe et le feu pour la période décennale 1964-73. Les principales sources de la production courante de bois au Canada sont les terres de la Couronne affectées à l'exploitation forestière et les boisés privés, qui totalisent 404.8 millions d'acres (163.8 millions d'ha). Le volume annuel de coupe autorisée de façon à maintenir